



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Le Ministre délégué



Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 24 janvier 2019

Objet : Question parlementaire n° 238 concernant « 5G-Réseau » du 21 janvier 2019 de
l'honorable Député Marc SPAUTZ.

Monsieur le Président,

Me référant à la question parlementaire no 238, j'ai l'honneur de vous informer que cette
question relève de la compétence de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre délégué à la Digitalisation


Marc HANSEN